



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction navale

Question écrite n° 72494

Texte de la question

Mme Odette Casanova appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le projet d'implantation d'un pôle de réparation navale pour la grande plaisance à Saint-Mandrier. En effet, suite à la visite de la délégation interministérielle aux restructurations de la défense, l'association Technicmarine, regroupant les entreprises varoises de la plaisance, avait eu l'assurance du soutien du ministère de la défense concernant un projet de création sur l'ancien site de la base aéronavale de Saint-Mandrier, d'un pôle de regroupement et de valorisation de compétences des entreprises dans le domaine de la grande plaisance. Le 22 janvier 2002, le Gouvernement a annoncé la décision d'implanter un ascenseur à bateaux à La Ciotat, élément structurant principal qui permettra le développement d'un pôle de réparation navale pour la grande plaisance sur ce site. Au regard de la grande proximité géographique des deux villes, le groupement d'entreprises Technicmarine souhaiterait obtenir des informations précises quant à la mise en cohérence des deux projets, sur les dispositions techniques qui permettront une complémentarité des savoir-faire et des compétences des deux sites se situant sur le même segment d'activité. Ces questions revêtant une importance particulière eu égard à la position des entreprises varoises sur le marché international, elle lui demande de bien vouloir l'éclairer sur la position qu'il entend prendre concernant le devenir du site de Saint-Mandrier. Elle le remercie de bien vouloir l'informer sur ce dossier.

Texte de la réponse

La fermeture de la base aéronavale de Saint-Mandrier a été annoncée le 9 juin 2000 dans le cadre des mesures de restructuration du ministère de la défense. Une étude globale de reconversion du site visant à aliéner une grande partie de cette emprise est en cours, en liaison avec les services extérieurs de l'Etat et les élus concernés. Pour la reconversion des sites qu'il libère, le ministère de la défense privilégie les projets à caractère économique susceptibles de créer de l'activité. La configuration du site de Saint-Mandrier oriente vraisemblablement sa reconversion vers des activités maritimes. Le projet de déploiement sur le site d'un chantier de maintenance de bateaux de grande plaisance est actuellement à l'étude. Des travaux ont déjà été réalisés pour en démontrer la faisabilité et la viabilité. La réussite d'un tel programme, qui nécessite des investissements importants, entraîne à la fois la mobilisation des collectivités et des entreprises susceptibles de répondre au besoin du marché qui va être capté. L'agglomération toulonnaise et les investisseurs privés extérieurs portent un intérêt à ce projet et La Ciotat devrait pouvoir bénéficier, en tant que pôle d'activité complémentaire proche, des perspectives de développement économique ainsi générées. Le ministère de la défense a d'ores et déjà décidé de cofinancer avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie une étude destinée à mieux appréhender les axes de développement de ce marché qui dépasse le cadre local et à définir les moyens d'en obtenir une part, en prenant en compte à la fois les pôles opérationnels et ceux à l'état de projet. Cette étude sur les potentialités de développement de l'activité grande plaisance se placera à un niveau national et s'appuiera sur l'ensemble des études qui auront été réalisées au niveau local. A la lumière de ces orientations, les modalités de mise en application de ce projet et la mobilisation des investisseurs privés extérieurs pourront être réalisées. L'étude produite par la chambre de commerce et d'industrie du Var conclut à

un projet d'investissement de 30 millions d'euros, pour lequel une aide du fonds de restructuration de la défense de 3 millions d'euros est sollicitée. En outre, ce plan de financement est conditionné par une contribution privée de 16 millions d'euros. Dans ces conditions, le ministère de la défense pourra examiner sa participation au financement des infrastructures nécessaires à la réalisation du projet et son soutien aux entreprises qui s'y implanteront.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Casanova](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72494

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 515

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2188